

# COMMISSION FEMININES

## REUNION DU MARDI 18 FEVRIER 2020

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Boite mail officielle : [feminines@isere.fff.fr](mailto:feminines@isere.fff.fr)

**Courriers :** U O P, GT TOUR ST CLAIR, CHARVIEU CHAVAGNEUX, BOURGOIN, MOIRANS, LUCAS LHUILLIER, VAREZE, FONTAINE, VEZERONCE HUERT, PAYS D'ALLEVARD, MIRIBEL, CHRISTIAN BAYLE, VOUREY, ST SIMEON DE BRESSIEUX, RO CLAIX, L'ISLE D'ABEAU, SUD ISERE, CREYS MORESTEL, VER SAU, PONTCHARRA, RACHAIS, L C A FOOT, F C 2 A

### CHALLENGE FESTIVAL U 13 F

Suite au 1 tour du samedi 8 Février 2020 : les équipes suivantes participeront à la finale Régionale le samedi 4 Avril (lieu non encore défini) :

BOURGOIN, NOTRE DAME DE MESSAGE, ECHIROLLES, VALLEE DE LA GRESSE, G F 38, CROLLES, Gpt NIVOLAS TOUR ST CLAIR, et VEZERONCE HUERT

### CHAMPIONNAT SENIORS A8

#### D2 Poule A

FONTAINE : forfait général

### COUPE SENIORS A 8

LIERS - SEYSSINS du 1<sup>er</sup> mars aura lieu à CHAMPIER

### CHAMPIONNAT FEMININ A 8

Suite à l'observation de match par quelques délégués, il apparait que les règles prévues ne soient pas appliquées dans certaines rencontres : absence de poteau de coin, voire de cône ou plots, cas d'une fille jouant avec des chaussettes de couleur différente des autres, avec parfois l'accord de l'arbitre, cas d'un maillot spécial avec un numéro hors numérotation chronologique, positionnement des bancs au milieu du terrain, etc. Non-respect par l'arbitre des règlements concernant ces obligations, il faut revenir à l'application du règlement

**En effet le fonctionnement du foot féminin doit au même titre que les garçons respecter les diverses obligations**

Il existe un challenge sportivité, très peu de clubs jouant le jeu, ce Challenge **Claude Montpied** donne la possibilité à une équipe d'être récompensée en fin de saison suite à l'envoi des fiches par les éducateurs  
**Document sur le site :** Documents/Ethique et prévention puis challenge et fiches

#### **Rappel des règles, devoirs et préconisations pour chaque club :**

- Préparer le terrain avec notamment le positionnement des poteaux de coin (ou autre cônes)
- Interdiction à tout public de pénétrer sur le terrain, leur place est derrière la main courante (seuls sont autorisés sur le banc, 3 membres licenciés du staff + les remplaçantes inscrits sur la feuille de match)

+ d'éventuels délégués du club inscrits sur la feuille de match) Les faits démontrent que les parents, voire les joueuses d'une rencontre précédente rejoignent quelques fois le banc

### Ce sont des comportements à interdire :

- les bancs de touche étant du même côté (grande cage foot à 11)
- Accueillir les clubs visiteurs et, entre autre, les accompagner à leur vestiaire
- Protocole d'avant match avec l'entrée des 2 équipes sur le terrain
- Collation de fin de match prise avec les 2 équipes
- Faire respecter les règles par l'arbitre : Bijoux, etc.

## **FOOT ANIMATION Modification**

Dans le cadre de la journée de la femme, le rassemblement U 8 F à U 11 F sera organisé le 8 mars 2020, de 9 h 30 à 11 h 30, sur le site du Groupement NIVOLAS/Tour st Clair

A cette occasion toutes les dirigeantes féminines seront à l'Honneur  
Merci à chaque club de renseigner la commission féminine sur l'identité des jeunes filles qui participeront à ce rassemblement ainsi que des dirigeantes féminines qui seront présentes.

## **RAPPEL**

La commission rappelle que les courriers **FEMININES** doivent être envoyés à la commission **FEMININES** et non à la **SPORTIVE** !

Pour faciliter le travail de lecture il est nécessaire d'indiquer  
Systématiquement :  
**La Catégorie, la Poule et la Journée !!!**

## **Toujours d'Actualité**

- ✚ La dérogation pour permettre à 3 U16 et 3 U17 d'évoluer en seniors est reconduite pour l'année 2019 / 2020 avec l'accord du médecin fédéral
- ✚ Pour jouer le samedi matin, il faut l'accord du club adverse
- ✚ Depuis l'Assemblée Fédérale de juin 2019, les U16F peuvent jouer en U15G
- ✚ lors des rencontres de coupe ou de championnat le port des boucles d'oreilles et des piercings même strappées est strictement interdit de même que le port d'un couvre-chef (circulaire 4.02 juillet 2014).

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs); ces réserves seront traitées par la commission des règlements ; Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

**Le Président J. Issartel**  
**06 34 87 23 55**